

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

Date de Convocation : 13 septembre 2019

## **SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-trois septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de SAINT DENIS LES REBAIS, sous la présidence de Monsieur Raymond LE CORRE, Maire.

**Présents** : Raymond LECORRE - Didier LAPLAIGE - Sylvie FRENAIS - Hélène CATHALIFAUD - David PEREIRA TIMOTEO - Corinne PROFIT - Patricia ANCELLE - Véronique LEVEQUE - Anne CHAIN-LARCHE

**Absents excusés** : Stéphane MARIAULLE - Jean-Pierre TARENTO – Nathalie LE TOUCHAIS - Karine VITALI - Pascal RIGOT - Alain STORME

**Calcul du quorum** : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

**Recensement des pouvoirs** : Karine VITALI à Véronique LEVEQUE

**Secrétaire de séance** : Sylvie FRENAIS

**Procès-verbal** : Le conseil municipal adopte et signe le procès-verbal de la précédente réunion qui n'appelle pas d'observation.

---

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Création de branchements d'assainissement supplémentaires

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de porter cette question à l'ordre du jour.

### **S2E77 : EXTENSION DE PERIMETRE SUR LA TOTALITE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE BASSEE MONTOIS**

**Reçu en préfecture le 04/10/2019, publiée le 07/10/2019**

Vu la prise de compétence EAU de la CCBM au 01/01/2019 et leur délibération du 2 juillet 2019 exprimant leur souhait d'être membre du syndicat S2e77

Vu la délibération n° 73-2019 du Syndicat S2e77 approuvant l'extension de périmètre,

Chaque membre du syndicat dispose d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération pour se prononcer sur l'extension de périmètre.

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

Sachant qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable,

La commune doit délibérer sur l'autorisation d'extension de périmètre du S2e77

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'extension de périmètre du S2e77

**SDESM : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**(PRESTATIONS DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET DE GEO-**  
**DETECTION DES RESEAUX)**

**Reçu en préfecture le 04/10/2019, publiée le 07/10/2019**

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de SAINT-DENIS-LES-REBAIS d'adhérer à un groupement de commandes de levés topographiques et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires)

Considérant que le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) et le Syndicat des Energies de Seine-et Marne (SDESM) entendent assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Le Conseil Municipal délibère :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes de levés topographique et de géo-détection des réseaux (investigations complémentaires)

- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

**ASSAINISSEMENT POINT SUR LES TRAVAUX**

Entreprise OPURE réalise les travaux de construction de la station d'épuration :

- Chemin d'accès réalisé ainsi que 2 bassins en cours (jusqu'à fin octobre) puis réalisation de la clôture et plantations des roseaux.
- Réalisation d'une plateforme de retournement

Entreprise CISE TP réalise les travaux des réseaux :

- Actuellement au hameau de Mazagran
- Octobre : hameau Villeneuve sous-bois

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

- Novembre : Le bourg ouest
- Entreprise La limousine réalise les travaux des réseaux :
- Actuellement rue de la mairie puis rue Saint Aile

La réfection de la voirie sur la RD 222 est prévue semaine 42

**EMPRUNT ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVANCE SUBVENTIONS**

**Reçu en préfecture le 04/10/2019, publiée le 07/10/2019**

M. le Maire rappelle au Conseil le plan de financement des travaux de l'assainissement collectif et la nécessité de contracter un emprunt destiné à préfinancer les travaux d'assainissement collectif dans l'attente du versement des subventions.

Des demandes auprès des établissements bancaires ont été sollicitées pour un emprunt à court terme de 830 000 €, 2 offres ont été reçues : le Crédit Agricole Brie Picardie et la Caisse d'épargne d'Ile de France

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2337-3,  
Vu le budget assainissement,

M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le choix d'un établissement bancaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCÉPTE**, l'offre de la Caisse d'Epargne d'Ile de France soit :

Prêt Relais de subvention d'un montant de 830 000 €

Durée : 24 mois

Taux fixe : 0.29%

Intérêts trimestriels

Amortissement in fine du capital

Frais de dossier : 415 €

- AUTORISE** le Maire à signer le contrat de prêt

- DIT** que les échéances sont inscrites au budget 2019

**MARCHE de TRAVAUX d'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**AVENANT N°1 LOT 1 STATION D'EPURATION**

**Reçu en préfecture le 04/10/2019, publiée le 07/10/2019**

M. le Maire rappelle le marché relatif aux travaux d'assainissement, lot n° 1 « Construction d'une station d'épuration » passé avec la Sté OPURE. Le montant initial du marché s'élève à 518 306.44 € HT. L'opération nécessite certaines adaptations présentées sous forme d'avenant en plus-value et moins- value.  
soit :

Réalisation voirie d'accès au 2 <sup>nd</sup> étage, compris terrassement et matériaux,	F	1	2 430,00	2 430,00
---	---	---	----------	----------

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

conforme au CCTP				
Prolongation de l'aménagement du chemin d'accès vers la nouvelle plateforme, ép 0,55m (40cm de 40/80 béton + 0,15cm de 0/20) compris terrassement et matériaux	F	1	4 050,00	4 050,00
Fourniture et mise en œuvre d'un portillon barreaudé vert ral 6005, hauteur 2,0m, au niveau du dégrilleur pour sortir la poubelle, compris prolongement du chemin piéton et busage DN400	F	1	810,50	810,50
Création d'une plateforme de retournement à l'ouest du 1 <sup>er</sup> étage, épaisseur 0,55m (40cm de 40/70ca + 0,15cm de 0/40), compris terrassement et matériaux	F	1	9 000,00	9 000,00
Clôture supplémentaire suite à la modification de l'accès	F	1	699,75	699,75
Prolongation des enrobés sur la voirie d'accès	F	1	3 810,60	3 810,60
<b>TOTAL PLUS-VALUES</b>			<b>20 800,85 € HT</b>	

Mise en place d'un mât avec deux spots d'éclairage, y compris panneaux solaires	F	-1	915,39	-915,39
Regard de puisage et pompe d'eau industrielle + compteur d'eau	F	-1	6 286,42	-6 286,42
Fourniture et pose du réseau électrique interne + mât avec panneaux solaire	F	-1	1 512,35	-1 512,35
Suppression voirie lourde à l'entrée du site et à l'est du 1 <sup>er</sup> étage	F	-1	4 500,00	-4 500,00
Busage Ecobox DN400 accès voirie lourde en remplacement de la mise en place du caniveau à l'entrée de la plateforme	F	-1	750,33	-750,33
Mise en place de compost sur les filtres du 1 <sup>er</sup> étage	F	-1	1 414,80	-1 414,80
<b>TOTAL MOINS-VALUES</b>			<b>-15 379,29 € HT</b>	

Portant ainsi le montant du marché à 523 728,00 € HT.

Considérant qu'il convient d'établir un avenant au marché du lot n° 1 vu l'écart introduit par l'avenant : 1.05 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n° 1 au marché de travaux d'assainissement, lot n° 1 « Construction d'une station d'épuration » passé avec la Sté OPURE soit :
- Montant initial du marché : 518 306.44 € HT

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

- Montant relatif aux plus-values : 20 800.85 €HT
- Montant relatif aux moins-values :-15 379.29 € HT
- **Nouveau montant du marché : 523 728,00 € HT**
- **PREND** note que ces dépenses sont couvertes par le financement mis en place pour l'ensemble de l'opération
- **AUTORISE** le maire à signer ledit avenant tel que ci-annexé.
- **DIT** que les crédits sont ouverts au budget 2019

**CREATION DE BOITES DE BRANCHEMENTS SUPPLEMENTAIRES  
au réseau d'assainissement collectif.**

**Reçu en préfecture le 14/10/2019, publiée le 15/10/2019**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande de plusieurs usagers de création supplémentaires par habitation de boîtes de branchement au réseau d'assainissement collectif. Il rappelle que les travaux d'implantation des boîtes de branchements sont en cours et qu'une seule boîte par habitation est financée par la mairie.

Sur l'ensemble du territoire de la commune, Monsieur Le Maire propose que les travaux de construction de boîte de branchement supplémentaire, sous le domaine public, soient exécutés aux frais du demandeur et exclusivement sous l'autorité de la mairie, par une entreprise habilitée par ce dernier. L'entreprise exécutante est choisie par la mairie dans le cadre d'un marché public.

La totalité des dépenses engagées par ces travaux feront l'objet d'une demande de remboursement auprès du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** que les travaux de création de boîte de branchement supplémentaire au réseau d'assainissement sous le domaine public seront en totalité au frais du demandeur et exclusivement sous l'autorité de la mairie.
- **DIT** que l'entreprise choisie par la mairie établira un devis.
- **DIT** qu'une lettre d'accord devra être signée entre la collectivité et le demandeur mentionnant le montant des travaux.
- **DIT** que 40% du montant du devis devra être versé à la collectivité par le demandeur à la signature de la lettre d'accord et le solde à la fin des travaux par l'émission d'un titre de recettes.

**DECISION MODIFICATIVE N°1 BP 2019 ASSAINISSEMENT**

**Reçu en préfecture le 17/12/2019, publiée le 18/10/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

COMMUNE DE SAINT DENIS LES REBAIS SEANCE DU 23 SEPTEMBRE  
2019

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 000,00
<b>Total</b>		<b>6 000,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
011 / 61523	Réseaux	6 000,00
<b>Total</b>		<b>6 000,00</b>

**DECISION MODIFICATIVE N°3 BP 2019**

**Reçu en préfecture le 20/12/2019, publiée le 23/12/2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2019.

**CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
014 / 7391171 / DIVER	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	9,00
<b>Total</b>		<b>9,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
012 / 6478 / TECHN	Autres charges sociales diverses	9,00
<b>Total</b>		<b>9,00</b>

**INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Proposition d'implantation d'un panneau STOP à l'intersection de la rue de la Justice et de la VC12
- Carrefour Chantareine : demande de réfection des bandes rugueuses.
- Proposition d'implantation d'éoliennes
- COLVATRI 77 change de prestataire de service pour les collectes au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le candidat retenu est COVED. Le ramassage des encombrants se fera sur rendez-vous.
- Recrutement d'un agent technique à temps plein : passage d'une annonce à Pole Emploi
- Travaux toiture de l'église : attente du devis. Demande de subvention dans le cadre du contrat FER
- 12 et 13 octobre 2019 Courir pour Curie
- 13 décembre 2019 Noël des enfants
- 14 décembre 2019 Repas des anciens

**CLOTURE de SEANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h25